



GRANDE CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2024 - 2025

Faire une pause est véritablement ce dont nous avons besoin comme antidote à la tyrannie de l'éphémère, à la « culture de la hâte » (pour citer le chercheur Stephen Bertman) qui nous empêche d'observer le monde et même de nous regarder nous-mêmes.

Pendant les vacances, « il ne suffit pas de « débrancher », il faut vraiment se reposer », a déclaré le pape François lors de la prière de l'Angélus, le 18 juillet 2021. Il a invité chacun à profiter de cette période pour cultiver une « écologie du cœur, faite de repos, de contemplation et de compassion ».

Alors tâchons de revenir «les yeux et le cœur transfigurés » : belles vacances à tous !

Cher(s) parent(s),

Nous tenons à remercier nos équipes et à rendre hommage à chacun des membres de la Communauté éducative, dont vous faites partie, pour cette belle année passée ensemble. Nous vous redisons notre joie, notre enthousiasme à œuvrer aux côtés d'équipes formidables, motivées, engagées dans notre Projet éducatif, au service des jeunes que vous nous confiez.

Vous trouverez dans ce courrier divers renseignements qui visent à faciliter la rentrée de vos enfants, surtout pour les nouveaux élèves. La rentrée scolaire sera échelonnée pour permettre un meilleur accueil et se déroulera selon le planning ci-après.

Par ailleurs, Ecole directe sera fermée le 15 juillet jusqu'à la rentrée pour des raisons de maintenance du logiciel. Pensez à télécharger vos documents personnels (factures, bulletins trimestriels, etc.) parce qu'ils ne seront plus accessibles l'année suivante. Pour rappel, les parents et leurs enfants conservent le code pour toute la durée de leur scolarité à Albert de Mun, de la PS à la Terminale. **Les informations concernant la rentrée seront aussi mises à disposition sur notre site internet.**

Nous vous assurons de notre entier dévouement et souhaitons à chacun d'entre vous, jeunes et parents, de très belles vacances.

C. DROUET
Chef d'Etablissement
du 2nd degré

et Coordinatrice de l'ensemble scolaire

S. DEBONDUE
Chef d'Etablissement
du 1^{er} degré



I. INDICATIONS AUX FAMILLES

MESSAGERIE ET COMMUNICATION

Nous vous rappelons que la communication interne et externe de l'établissement est organisée en **un canal unique : Ecole directe**.

L'ENT **NEO** (pour le 2nd degré) / **ONE** (pour le 1^{er} degré) demeure, mais sera exclusivement à usage pédagogique entre les élèves et les enseignants.

ALBERTINAGES : dorénavant, l'Albertinages s'illustrera aussi au sein des pages de notre site Internet www.albertdemun.fr. Il vous permet de suivre toutes les actions et projets menés au sein de l'établissement.

Un calendrier « **Dates à retenir** » figurera également sur la page d'accueil de notre site.

FOURNITURES SCOLAIRES

* La liste de fournitures pour les classes de Primaire et de Collège est en ligne sur le site www.albertdemun.fr dans la rubrique « Rentrée 2024 ». Au Lycée, des fournitures seront indiquées par les professeurs à la rentrée.

MANUELS SCOLAIRES

* Les listes des livres pour le Secondaire sont en ligne sur le site www.albertdemun.fr, rubrique « Rentrée 2024 ». Pour le Primaire, les livres sont achetés par l'établissement.

* Au Collège, les livres mis à disposition par l'établissement restent dans l'établissement. Albert de Mun souscrit pour les familles l'option « pack numérique » pour une utilisation à la maison des livres numériques. Les familles qui le souhaitent peuvent se procurer un double de livre papier pour la maison.

* Au Lycée, certains livres sont prêtés par l'établissement, d'autres doivent être achetés par les familles.

* Au Collège et au Lycée, les familles qui souhaitent vendre et/ou acheter des livres d'occasion peuvent s'inscrire à la bourse aux livres. Elle est réservée aux élèves et parents d'élèves d'ADM. Elle est hébergée sur le forum [BOURSE AUX LIVRES](#)

A l'arrivée sur ce Forum, un login/mot de passe sont à renseigner : il faut entrer **apeladm / lesparents**. Vous trouverez le mode d'utilisation de ce forum sur le site de l'APEL (accès via le site www.albertdemun.fr).

STAGE DE PRÉRENTÉE

Fin août, des stages de prérentrée sont proposés dans certaines matières aux élèves d'Albert de Mun du premier, comme du second degré (collège et lycée). Inscriptions faites en juin.



LECTURES ESTIVALES

[POUR L'ENTREE EN SECONDE](#)

[POUR L'ENTREE EN PREMIERE](#)

[POUR L'ENTREE EN PREMIERE HLP](#)

[POUR L'ENTREE EN TERMINALE](#)

[POUR L'ENTREE EN TERMINALE HLP](#)

* **Lycée** : les élèves qui se préparent à entrer en 2nde, en 1^{ère} et en Terminale doivent lire **obligatoirement** trois livres pendant l'été. Ces lectures peuvent être contrôlées à la rentrée. La liste des livres à lire est en ligne sur le site www.albertdemun.fr dans la rubrique « Rentrée 2024 ».

* **Collège** : il est vivement recommandé à tous les élèves de lire quelques pages chaque jour (au moins trois ou quatre livres pendant l'été). Plutôt que d'imposer des titres à chaque niveau, nous avons fait le choix de vous orienter vers un site intéressant mis en ligne par Eduscol :

[Cliquez ici](#)

Ce dernier offre une liste de lecture de plus de 500 titres appartenant à la littérature patrimoniale et à la lecture pour la jeunesse. Les livres sont sélectionnés pour la qualité de leur écriture et la pertinence de leur contenu au regard des programmes scolaires.

Un tableau Excel permet d'établir un tri par niveau et à chaque ouvrage correspondent une fiche de présentation ainsi qu'un résumé de l'histoire pour guider parents et enfants dans leur choix.

* **Primaire** : les enseignants recommandent une lecture estivale.

ORGANISATION

* Chaque enfant recevra le jour de la rentrée l'emploi du temps de sa classe. Chaque élève de la 6^{ème} à la Terminale reçoit un badge scolaire et un carnet de liaison avec le Règlement intérieur qui doit être signé par les familles et l'élève.

* Photos de classe et photos individuelles sont prévues le mardi 10 septembre pour les élèves du Secondaire et le jeudi 19 septembre pour les élèves du Primaire.

Conformément à la législation en vigueur concernant les droits liés aux images des personnes, il est bien entendu que la diffusion de ces images restera dans le strict cadre professionnel (plaquette, site Internet de l'établissement, rétrospective, etc.) et qu'aucune exploitation commerciale à quelque titre que ce soit n'en sera faite par l'établissement. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant soit photographié le feront savoir au chef d'établissement (1^{er} degré) ou à la Directrice-adjointe (2nd degré).

* Le calendrier des "Devoirs sur Table" et des oraux en Lycée est distribué le jour de la rentrée à tous les lycéens. Il est téléchargeable sur le site Internet www.albertdemun.fr, rubrique « Lycée ».

* Les options du Lycée non assurées par l'établissement peuvent être suivies au C.N.E.D. (Centre National d'Enseignement à Distance) ; se renseigner auprès de Mme Tardi, Directrice adjointe.



* Un document récapitulatif des activités proposées par l'Association Sportive est distribué aux élèves dans le courant du mois de septembre, ou mis en ligne ; les activités commençant au début du mois d'octobre pour se terminer, en ce qui concerne les sports collectifs, fin mai.

* Des ateliers sont proposés aux enfants, selon les cycles, durant le temps de midi ou après les cours. Renseignements donnés en septembre.

* Les inscriptions à l'Association Sportive et aux ateliers (pour le secondaire) se feront par Internet selon une procédure précisée à la rentrée.

* Tous les élèves du Collège se rendent au stade en car (Nogent ou Champigny). Les activités sportives du Primaire ont habituellement lieu dans l'établissement ; pour celles se déroulant à l'extérieur, l'accompagnement est assuré par l'école. Les lycéens se rendent et reviennent par leurs propres moyens sur les installations sportives à proximité de l'établissement. Précisions dans le Règlement intérieur.

* Les élèves de 6^{ème} nouveaux à Albert de Mun seront testés en natation les vendredis courant septembre.

HORAIRES

Après la rentrée, l'horaire officiel des enseignements est :

MATERNELLE - PRIMAIRE	08h30 – 11h45
	13h30 – 16h30

-Entrée des **Maternelles** avec leurs frères et sœurs d'élémentaire par le 14 avenue des Marronniers. Sortie par le 31 avenue de la Belle Gabrielle.

-Entrée et sortie des élèves **d'élémentaire** par le 31 avenue de la Belle Gabrielle.

Les élèves en activité pédagogique complémentaire (APC) sont pris en charge par leur enseignant sur le temps de midi.

Par ailleurs, une garderie pour les plus petits et une étude pour les plus grands, payantes, peuvent accueillir les enfants à partir du lundi 2 septembre : en semaine à 16h30, à 17h10, jusqu'à 18h00. Se renseigner auprès des enseignants ou du chef d'établissement. La garderie et l'étude sont maintenues les veilles de vacances.

Petite garderie gratuite pour les enfants du Primaire qui sont pris en charge par leur grand frère ou grande sœur du Collège ou du Lycée. Les parents doivent en faire la demande par courrier au chef d'établissement.

Les parents du primaire qui viennent chercher leurs enfants le soir doivent impérativement montrer le badge de l'enfant pour pénétrer dans l'établissement et respecter les limites définies dans la cour.

***Le Primaire vaquera le mercredi et le samedi toute la journée.
Il n'y a pas de garderie le mercredi.***

Attention : trois sorties possibles : 16h30 – 17h10 – 18h00.

Il n'y a aucune possibilité de venir chercher les élèves entre 16h30 et 17h10 ou entre 17h10 et 18h00.

La sortie à 11h45 pour les Maternelles et Élémentaires, et le retour des Maternelles et fratries de Maternelles **entre 13h15 et 13h30** se font par le Passage Chartil (13 avenue des Marronniers).

A **16h30** : sortie des enfants par l'avenue de la Belle Gabrielle.

A 17h10 et 18h00 : sortie des élèves par le 5 avenue Georges Clemenceau.



Les parents sont priés d'être **TRES PONCTUELS** en début d'année *comme par la suite* pour reprendre leurs enfants en fin de matinée ou d'après-midi.

L'établissement doit être averti des personnes autorisées à venir chercher les enfants après la classe. Aucun enfant ne sera remis à une personne dont le nom n'est pas inscrit sur la feuille administrative donnée lors de l'inscription.

SECONDAIRE	08H15 – 12H15
	14H10 – 16H00 ou 17H05 ou 18H00

Des cours peuvent avoir lieu de 12h15 à 13h10 ou de 13h10 à 14h05 et le soir de 17h05 à 18h00.

Une étude surveillée payante pour les élèves du Collège est organisée à partir du lundi 2 septembre, de 16h10 à 17h05 ou 18h00. Précisions à la rentrée.

Petite garderie gratuite pour les enfants du Collège qui attendent un petit frère ou une petite soeur au Primaire. Les parents doivent en faire la demande par courrier au Référent de Vie Scolaire.

Une étude non surveillée gratuite pour les élèves du Lycée est proposée tous les jours jusqu'à 18h00.

Des études tutorées (non payantes) encadrées par un enseignant (plusieurs disciplines concernées) peuvent être également proposées aux Lycéens de 2^{nde} et de 1^{ère} (jours et horaires précisés à la rentrée – inscription à la semaine auprès du Référent Vie Scolaire).

II. RENTRÉE

*** Il est inutile d'appeler l'établissement pour connaître la division à laquelle appartient l'enfant ainsi que l'emploi du temps et le nom des professeurs. Ces renseignements ne sont pas communiqués avant la rentrée.**

* Le jour de la rentrée, il est demandé aux parents de ne pas pénétrer dans l'école, mais de laisser leur enfant à l'entrée où il sera pris en charge. Une exception est faite le jour de la rentrée pour les parents de classes de Maternelle, qui accompagneront leur enfant en classe, et de CP, qui accompagneront leur enfant en salle polyvalente ; il est formellement demandé de ne pas procéder ainsi les jours suivants.

* Le jour de la rentrée, les élèves du secondaire viennent avec leur agenda et de quoi écrire. Dès le mardi 3 septembre, les élèves devront être munis de leur matériel scolaire complet.

HORAIRES DE RENTRÉE

Afin d'assurer le meilleur accueil pour les élèves, la rentrée de l'ensemble des classes de l'établissement, premier et second degré, se fera dans les conditions et selon l'horaire indiqués ci-dessous.

La restauration est assurée à partir du lundi 4 septembre pour toutes les classes du primaire et à partir du mardi 3 septembre pour celles du secondaire (pas de restauration pour les élèves du secondaire le lundi 2 septembre).



ECOLE MATERNELLE et ELEMENTAIRE

Horaire du jour de la rentrée : **Lundi 2 septembre 2024**

Entrée et sortie par le 31 avenue de la Belle Gabrielle.

Petite Section : Lundi 2 septembre 2024 à 8h30 (1^{er} groupe – élèves dont le nom de famille va de A à GEO)

ou Mardi 3 septembre 2024 à 8h30 (2^{ème} groupe – élèves dont le nom de famille va de GUI à Z).

Entrée par le 14 avenue des Marronniers.

Moyenne et Grande Sections : 8h30

Classes de **CP** : 9h00

Classes de **CE1** et de **CE2** : 9h30

Classes de **CM1** et de **CM2** : 10h00

COLLEGE

Horaire du jour de la rentrée : **Lundi 2 septembre 2024**

Entrées et sorties habituelles par le 13 avenue des Marronniers - Passage Chartil.

Accueil par la Direction à la Chapelle puis prise en charge par les professeurs principaux.

Classes de Sixième : 8h15 Accueil

10h45 Sortie des élèves de Sixième.

Classes de Cinquième : 9h00 Accueil

10h30 Sortie des élèves de Cinquième.

Classes de Quatrième : 13h30 Accueil

15h00 Sortie des élèves de Quatrième.

Classes de Troisième : 14h00 Accueil

16h00 Sortie des élèves de Troisième.

LYCEE

Horaire du jour de la rentrée : **Lundi 2 septembre 2024**

Entrées et sorties habituelles par le 13 avenue des Marronniers - Passage Chartil.

Accueil par la Direction à la Chapelle puis prise en charge par les professeurs principaux.

Classes de Terminale : 10h00 Accueil

Sortie à 12h00

Classes de Première : 10h30 Accueil

Sortie à 12h30

Classes de Seconde : 11h00 Accueil

Sortie à 13h00



CALENDRIER DU DÉBUT D'ANNÉE

REUNION PEDAGOGIQUE Vendredi 30 août : Rentrée des enseignants.

MESSE DE RENTREE Jeudi 5 septembre à 8h10 Collège et Lycée (obligatoire pour les 6^{èmes}). **Pas de cours de 8h10 à 9h10, ni en Collège, ni en Lycée.**

REUNIONS DE PARENTS *Les enfants ne doivent pas accompagner leurs parents lors de ces réunions*

PRIMAIRE

Les parents sont attendus à **17h15** dans la Chapelle pour une réunion générale avec le chef d'établissement et les intervenants.

Entrée par l'accueil, 5 avenue Georges Clemenceau

ELEMENTAIRES	<u>Mardi 3 septembre 2024</u>	Classes de CP et de CE1
	<u>Vendredi 6 septembre 2024</u>	Classes de CE2 - CM1 - CM2
MATERNELLES	<u>Mardi 10 septembre 2024</u>	Classes de PS - MS - GS

SECONDAIRE

Réunions d'information. *Entrée par l'accueil, 5 avenue Georges Clemenceau.*

Les parents sont attendus à la Chapelle pour une réunion générale puis sont réunis par classes avec les professeurs.

Samedi 7 septembre 2024

08h00	Classes de 6 ^{ème}
09h00	Classes de 5 ^{ème}
10h00	Classes de 4 ^{ème}
11h00	Classes de 3 ^{ème}
13h00	Classes de 1 ^{ère} et de Terminale
14h00	Classes de 2 ^{nde}

III. RESTAURATION

* La restauration scolaire commence le lundi 2 septembre pour les seules classes du primaire et le mardi 3 septembre pour toutes les classes, selon l'horaire et les modalités suivants :

11h45	Maternelles	11h45	Elémentaires		
12h15	6 ^{ème} - 5 ^{ème}	12h45	4 ^{ème} - 3 ^{ème}	13h15	Lycée

* Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est demandé que les élèves de toutes classes déjeunent à la cantine de l'école ou chez eux et non dans des lieux publics. Toute collation dans les salles de classe sur le temps de midi est interdite.

En dehors d'un PAI, il est interdit d'introduire son déjeuner dans l'établissement.

* Une carte à code-barres d'identité scolaire et d'accès au self sera délivrée à chaque élève du Secondaire dans les jours qui suivent la rentrée. Tous les renseignements sur le mode d'utilisation de cette carte seront donnés aux élèves par les Responsables de l'établissement. Toute carte perdue sera facturée 10€. En Primaire cette carte est détenue par le professeur de la classe et n'est pas en possession de l'élève.



* Les régimes (externat/demi-pension) sont trimestriels. Un changement de régime ne peut avoir lieu qu'en fin de trimestre pour le trimestre suivant. Les tarifs de demi-pension s'entendent pour 4 jours : lundi/mardi/jeudi/vendredi. Il est possible de déjeuner le mercredi au tarif du repas supplémentaire.

* Tout élève, externe ou demi-pensionnaire, doit faire créditer en supplément sa carte de cantine au Secrétariat des Elèves pour déjeuner le mercredi. Les repas non consommés seront crédités sur le compte de votre enfant pour l'année suivante.

IV. ASSURANCES

* Sauf avis contraire des parents, les élèves sont assurés **par l'école** pour les accidents **qu'ils subissent**. Les garanties ne se limitent pas au temps scolaire : elles interviennent 24 h/24 h, toute l'année. Les élèves doivent être assurés **par leurs parents** pour les accidents **qu'ils causent** (au titre de la Responsabilité Civile - Chef de Famille).

* **Aucune assurance de l'école ne couvre le risque personnel de vol ou perte** (deux-roues garé sur le parc en face de l'école, cartable ou vêtement disparus, argent perdu, calculatrice, portable, matériels numériques, montre, etc.). **La détention d'objets jugés de valeur est déconseillée ; en cas de perte ou de vol, l'établissement n'engagera aucune démarche particulière et décline toute responsabilité** (*aucun dédommagement financier*).

* L'établissement a souscrit un contrat de groupe garantissant la prise en charge intégrale en école catholique des frais de scolarité et de demi-pension jusqu'au Baccalauréat ou son équivalent, en cas de décès de l'un des deux parents.

* En cas d'accident, aucune personne de l'établissement n'est habilitée à emmener seule un enfant se faire soigner. Les pompiers sont appelés dès que les parents ne peuvent être joints et, automatiquement, si l'état de santé de l'enfant le nécessite.

* Les intervenants bénévoles dans l'établissement bénéficient d'une assurance au titre de l'établissement.

V. DATES DE VACANCES

Données à titre indicatif et sous réserve d'ajustements ultérieurs. Les dates des journées pédagogiques ne sont pas encore connues à ce jour.

TOUSSAINT	Du vendredi 18 octobre 2024 après la classe au lundi 4 novembre 2024 au matin
NOËL	Du vendredi 20 décembre 2024 après la classe au lundi 6 janvier 2025 au matin
HIVER	Du vendredi 14 février 2025 après la classe au lundi 3 mars 2025 au matin
PRINTEMPS	Du vendredi 11 avril 2025 après la classe au lundi 28 avril 2025 au matin
PONT DE L'ASCENSION	Du mercredi 28 mai 2025 après la classe au lundi 2 juin 2025 au matin

BONNES VACANCES !